

Info-express du CD

N°6 – 1^{er} février 2011

Vers l'adoption définitive du Projet du plan d'études BP 2012

Le Comité de direction a pris connaissance du projet "Organisation semestrielle et annuelle des modules du plan d'études BP 2012 (projet en v2 du 07.01.2011), présenté par Michèle Cusinay et son équipe, ainsi que du préavis positif, sous réserve de ses propositions d'adaptation, de la Conférence académique. Ce projet répond aux contraintes intercantionales. Il tient compte de manière équilibrée des exigences de qualité de la formation, notamment des résultats de l'évaluation du plan d'études BP 2005, de simplification de son organisation et de l'évolution du contexte socio-politique de la formation des enseignants du degré primaire.

Le CD considère que ce plan permettra à la formation des enseignants du degré primaire de répondre encore mieux aux exigences de la profession et a décidé de l'adopter, sous réserve de ce qui suit :

a/ **Le concept de la formation par/à la recherche doit être approfondi**, dans le cadre de l'organisation semestrielle prévue et dans la perspective d'une responsabilisation accrue des différentes UER dans le processus, notamment au semestre 4. La filière est chargée de mandater un GT sur cet objet, en principe piloté par le responsable de la recherche, Jean-Luc Gilles.

b/ **Les modules seront confiés à la responsabilité d'une seule UER**. Dans quelques cas, l'obligation d'y intégrer des apports relevant des compétences d'une autre UER pourra être imposée. Ce sera notamment le cas du module portant sur la langue 2 au semestre 2 du profil 1-4 et du module "PS/intégration" au semestre 3 des deux profils.

c/ **Le CD a pris acte du vœu d'octroi de crédits supplémentaires pour les sciences humaines et naturelles**. Devant l'absence d'autres propositions ou solutions, il suggère aux UER SH et MS d'envisager, si elles le jugent nécessaire et pertinent, des aménagements dans le périmètre de l'ensemble des modules dont elles auront la responsabilité, ("sciences" et "mathématiques") ainsi que de fournir des propositions de modules à choix.

d/ **La filière est invitée à analyser le choix entre deux variantes pour le placement de la seconde partie de la didactique des disciplines ACT&AVI, EP, MUS et L3** : au semestre 4 ou au semestre 6. Dans ce dernier cas, les modules à choix seraient placés au semestre 4 et les modules interdisciplinaires au semestre 5. Cette analyse doit notamment tenir compte de la position des UER prioritairement concernées (LC, EP, MU, AT).

e/ **La formation à un enseignement facilitant le principe d'une école inclusive**, qui conjugue notamment prise en charge du groupe-classe et de besoins particuliers, **et à un enseignement tirant le meilleur parti possible des TICE**, doit être intégrée à la plupart des modules prévus, selon mandat déterminé par la direction de la formation.

Un choix qui en reste à 2 disciplines sur 4

Le CD a renoncé à offrir, dans le cadre du profil 5-8, le choix de 2 disciplines sur 5 (L3, MU, ACT, AVI, EP) et conserve le choix de 2 sur 4 (L3, MU, EP, ACT&AVI). Malgré la valeur des arguments épistémiques avancés, le CD estime que la modification de cette modalité placerait la HEP dans une situation trop délicate face aux employeurs, aux autorités politiques et à ses partenaires. La distinction entre les deux disciplines ACT et AVI pourra néanmoins se faire à l'interne des modules concernés, après une première partie commune.

Remerciements

Le CD remercie très vivement l'équipe de filière, la commission des études ainsi que l'ensemble des enseignants HEP pour leurs contributions à l'analyse et aux débats qui ont conduit à l'adoption de cette organisation des modules.

Suite des travaux

Il donne mandat à la filière enseignement primaire de conduire la suite de l'élaboration du plan d'études BP 2012, en collaboration avec les UER et l'ensemble des formateurs concernés, dans le cadre de mandats qui seront déterminés par la direction de la formation. Il adoptera le plan d'études BP 2012 complet à fin septembre prochain.

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.